Informations de base

1994/0091(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Recherche RDT, 4ème proghramme cadre CE 1994-1998: programme spécifique "recherche socio-économique finalisée" **Subject** 3.50.02.01 Programme-cadre CE, UE	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	1817	1994-12-15
Recherche	1810	1994-12-01

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/03/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0068	Résumé
21/04/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/04/1994	Vote en commission		Résumé
03/05/1994	Débat en plénière		
03/06/1994	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1994)0243	Résumé
15/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
15/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
31/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0091(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p4
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	ENER/3/05562

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0307/1994 JO C 205 25.07.1994, p. 0006	26/04/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0425/1994 JO C 205 25.07.1994, p. 0232-0344	05/05/1994	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0068	30/03/1994	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1994)0243	03/06/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1019/1994 JO C 393 31.12.1994, p. 0117	14/09/1994	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1994/0915
JO L 361 31.12.1994, p. 0077 Résumé

Recherche RDT, 4ème proghramme cadre CE 1994-1998: programme spécifique "recherche socio-économique finalisée"

1994/0091(CNS) - 03/06/1994 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient les amendements du Parlement européen ayant trait: aux délais de mise en oeuvre du programme (les premiers engagements de crédits seront effectués dans un délai maximal de douze mois suivant l'adoption du programme); aux efforts pour simplifier, améliorer et rendre plus transparentes les procédures; aux dépenses de personnel et de fonctionnement; à la mention des perspectives financières; à l'accent mis sur les enjeux de l'émergence de la "Société de l'information" (études sur l'impact sociétal de la diffusion des technologies

de l'information et de la communication et sur leur interaction avec les citoyens utilisateurs). La Commission n'a pas retenu les amendements relatifs à la comitologie, à la coopération internationale (extension du mandat de négociation de la Commission aux pays du Bassin méditerranéen) et à la priorité systématique en faveur des PME lors de la sélection des projets.

Recherche RDT, 4ème proghramme cadre CE 1994-1998: programme spécifique "recherche socio-économique finalisée"

1994/0091(CNS) - 15/12/1994 - Acte final

La décision du Conseil arrête un programme spécifique de recherche socio-économique finalisée pour la période 1994-1998. - Objectif général : contribuer à éclairer la prise de décisions (décentralisées, nationales ou communautaires) en vue de jeter les bases d'un développement soutenable des économies européennes aptes à faire face à la concurrence internationale, tout en créant des emplois. - Montant estimé nécessaire: 105 millions d'écus. Répartition indicative par domaine (en millions d'écus) : - Evaluation des options de politique scientifique et technologique en Europe : 50 - Recherches sur l'éducation et la formation : 25 - Recherches sur l'intégration sociale et l'exclusion sociale en Europe : 30 La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs.

Recherche RDT, 4ème proghramme cadre CE 1994-1998: programme spécifique "recherche socio-économique finalisée"

1994/0091(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche socio-économique finalisée pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 105 millions d'écus. - Objectif général du programme: contribuer à éclairer la prise de décisions - décentralisées, nationales ou communautaires - en vue de jeter les bases d'un développement soutenable des économies européennes aptes à faire face à la concurrence internationale, tout en créant des emplois. Les travaux et recherches se concentreront sur trois domaines: - l'évaluation des options de politique scientifique et technologique en Europe; - la recherche sur l'éducation et la formation; - les recherches sur l'intégration sociale et l'exclusion sociale en Europe. La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utllisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.